



formation continue universitaire

Guider les parlements et les gouvernements pour mieux légiférer?

Le rôle des guides de légistique

vendredi 9 novembre 2007

Neuchâtel

Université
de Neuchâtel

unihe
cemaj

Centre de recherche
sur les modes amiables et
juridictionnels de gestion des conflits

en collaboration avec
les responsables romands et tessinois de légistique



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT
Centre d'étude, de technique
et d'évaluation législatives

Présentation

La critique envers la prétendue mauvaise qualité de la législation n'est pas nouvelle. Elle est récurrente et trouve ses racines dans un passé lointain. La question suscite toutefois depuis quelques années un regain d'intérêt. L'Union européenne inscrit ainsi désormais son activité législative dans le cadre d'un programme de mesures visant à mieux légiférer. La France, sous l'impulsion du Conseil constitutionnel, doit dorénavant respecter le principe de clarté de la loi et l'objectif d'accessibilité et d'intelligibilité de celle-ci afin de lutter contre la complexité législative "inutile" et "excessive". L'Allemagne, sur le modèle hollandais, vient de se doter d'un "Conseil national de contrôle des normes" pour diminuer le coût bureaucratique de celles-ci. La Confédération, à la suite des cantons du Tessin et des Grisons, procède à un examen de qualité de sa législation pour tenter de supprimer les normes désuètes et diminuer la densité normative; elle révise actuellement le Guide fédéral de législation. Quant aux cantons romands, ils développent de manière disparate le "contrôle qualité" des lois et disposent inégalement de directives en la matière.

Objectifs

Dans ce concert de mesures, la présente journée d'étude a pour ambition de mettre en avant le rôle effectif des guides de légistique dans l'amélioration de la qualité de la législation.

- Ces guides permettent-ils d'améliorer la loi?
- Peuvent-ils se limiter à réglementer la qualité formelle des textes?
- Sont-ils respectés et, le cas échéant, par qui?
- Peut-on véritablement guider les parlements et les gouvernements?

Les responsables de légistique des cantons de Suisse romande et du Tessin compareront leurs expériences respectives avec celle de la Confédération suisse, de l'Union européenne, de la France et de l'Allemagne avant de conclure par une table ronde.

Direction

- Prof. Christine GUY-ECABERT, Faculté de droit, Université de Neuchâtel
- Prof. Alexandre FLÜCKIGER, Faculté de droit, Université de Genève

Public

Parlementaires, personnel des administrations fédérales, cantonales et communales, rédacteurs et rédactrices de lois, traducteurs et traductrices, juristes, politologues

Programme

vendredi 9 novembre 2007 – Neuchâtel (Grand Conseil)

08h45-09h15	<i>Accueil des participants</i>
09h15-09h30	Ouverture du colloque Le juge a-t-il intérêt à une législation meilleure? Jean-François GRÜNER, Président du Tribunal cantonal, Neuchâtel
09h30-10h00	Introduction Qu'est-ce que mieux légiférer? Définitions et méthodes Alexandre FLÜCKIGER, Professeur à l'Université de Genève; Directeur du CETEL
10h00-10h30	Un panorama des guides de légistique Les guides de conception matérielle de la loi: l'exemple des guides fédéraux Christine GUY-ECABERT, Professeure associée à l'Université de Neuchâtel; codirectrice du CEMAJ
10h30-11h00	<i>Pause</i>
11h00-11h30	Les guides de légistique formelle: l'exemple des directives genevoises de rédaction législative Fabien WAELETI, Directeur des Affaires juridiques de la Chancellerie cantonale, Genève
11h30-12h00	L'informatisation des guides de légistique: l'exemple allemand de l' <i>elektronische Arbeitshilfe zum Gesetzgebungsverfahren</i> (exposé en langue allemande) Andreas JACOBS, Bundesakademie für öffentliche Verwaltung, Brühl
12h00-13h45	<i>Repas</i>
13h45-14h30	Un bilan étranger Le rôle des guides de légistique dans l'Union européenne William ROBINSON, Service juridique, Commission européenne, Bruxelles

14h30-15h15	Les limites des guides de légistique: l'exemple du droit français Eric MILLARD, Professeur à l'Université Paris X
15h15-15h45	<i>Pause</i>
15h45-16h15	Le point de vue d'un député “Ciel, le Parlement a démantelé mon projet de loi!”: les aléas de la phase parlementaire Alain BERSET (PS/FR), Vice-président du Conseil des Etats
16h15-17h15	Table ronde La mise en oeuvre des guides légistiques. Expériences cantonales et conclusions , avec les responsables romands et tessinois de légistique Présidence: Jean-Luc SCHWAAR (VD) et Alain TENDON (NE) Gérard CAUSSIGNAC (BE francophone), Marilena FONTAINE (TI), Jean-Christophe KUBLER (JU), Denis LOERTSCHER (FR), Fabien WAELTI (GE)

Renseignements pratiques

Inscription et renseignements

Inscription au moyen du bulletin annexé avant le vendredi **5 octobre 2007**

Lorraine GELLI-PALMER

Université de Genève

Faculté de droit – CETEL

bd du Pont d'Arve 40

1211 Genève 4

Tél: +41 (0)22 379 86 02

Fax: +41 (0)22 379 84 14

Courriel: lorraine.gelli@droit.unige.ch

Finance d'inscription

- Tarif normal:
CHF 250.- sans le repas
CHF 280.- avec le repas
- Tarif assistant-e et étudiant-e :
CHF 100.- sans le repas
CHF 130.- avec le repas

Lieu

Château de Neuchâtel

(Salle du Grand Conseil)

2000 Neuchâtel

Bus No 7 et 9, arrêt Pl. Pury



www.unige.ch/droit/cetel



www.unine.ch/cemaj

Guider les parlements et les gouvernements pour mieux légiférer? Le rôle des guides de légistique

Bulletin d'inscription à renvoyer d'ici au **5 octobre 2007**(par courriel, fax ou poste)

Courriel: lorraine.gelli@droit.unige.ch
Fax: +41 (0)22 379 84 14
Poste: Université de Genève – Uni Mail – Faculté de droit – CETEL – 1211 Genève 4

S.V.P., à remplir en lettres majuscules à cocher

Madame Monsieur

Nom:Prénom:

Titre:

Entreprise / Administration:
(en toutes lettres)

ADRESSE POUR L'ENVOI POSTAL

Adresse:

NP/ville/Pays:

Téléphone:Fax:

Courriel:

Privée

Professionnelle

Je souhaite participer au colloque **GUIDER LES PARLEMENTS ET LES GOUVERNEMENTS POUR MIEUX LÉGIFÉRER?** et m'engage à verser, au moyen du bulletin qui me sera adressé, la somme de:

Tarif normal CHF 250 (sans le repas) CHF 280 (avec repas)

Tarif assistant-e/étudiant-e CHF 100 (sans le repas) CHF 130 (avec repas)

Date:.....Signature: